

**À MADAME DOMINE BANYANKIMBONA
MINISTRE DE LA JUSTICE
RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

Index Number: AFR 16/5043/2021

26 novembre 2021

Madame la Ministre,

**OBJET : DEMANDE DE L'APPLICATION IMMÉDIATE DES DÉCISIONS DE JUSTICE
ORDONNANT LA LIBÉRATION PROVISOIRE DE CHRISTA KANEZA.**

Nous, les organisations non gouvernementales de défense des droits humains soussignées, vous demandons, en votre qualité de ministre de la Justice, d'appliquer sans plus attendre les décisions de justice accordant la liberté provisoire à Christa Kaneza. La non-application de ces décisions est un affront à l'état de droit et constitue une violation de son droit à un procès équitable garanti par l'article 38 de la Constitution burundaise, l'article 7 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel votre pays est partie.

Christa Kaneza, âgée de 19 ans et mère d'un enfant d'un an, a été arrêtée le 19 janvier 2021 suite à l'homicide de son mari Thierry Kubwimana le 24 novembre 2020. Il a été tué chez lui, à Gasekebuye, une banlieue de la capitale économique, Bujumbura. Depuis, Christa Kaneza est détenue à la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura.

Le 1^{er} février 2021, le Tribunal de grande instance de Muha à Bujumbura a ordonné la mise en liberté provisoire de Christa Kaneza, invoquant l'absence de preuves de son implication dans l'homicide de son mari. Le 28 septembre 2021, la Cour d'appel de Muha à Bujumbura a confirmé cette décision, suite à un appel de l'accusation. Presque deux mois plus tard - et plus de neuf mois depuis la première décision de justice - elle est toujours en détention.

Nous sommes en outre préoccupés par l'attitude du ministère de l'intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ayant en charge la police dans les jours qui ont suivi l'arrestation et la détention de Christa. En [janvier](#), Pierre Nkurikiye, porte-parole de ce ministère a déclaré aux journalistes, sans fournir aucune preuve, que Christa avait tué son mari. Ces déclarations constituent une violation du droit de Christa à la présomption d'innocence.

Dans son discours d'investiture en juin 2020, le Président Evariste Ndayishimiye a déclaré sa volonté de faire respecter les droits humains au Burundi. Plus récemment, il a reconnu les dysfonctionnements du système judiciaire et dénoncé la corruption. [Le 6 octobre](#), il a promis de garantir une justice équitable et indépendante au Burundi. Si les paroles du président laissent espérer un changement, nous en attendons la matérialisation par des actions concrètes.

Le cas de Christa Kaneza est emblématique de toutes les personnes dont les droits humains ont été violés du fait des défaillances du système judiciaire burundais. Il souligne également le besoin urgent d'une

réforme efficace pour garantir une justice indépendante, juste et équitable. Le comportement de la police dans cette affaire soulève de sérieuses questions sur les raisons du retard des procédures judiciaires et de l'incapacité des autorités à appliquer les décisions de justice.

Nous vous prions instamment de faire justice à Christa Kaneza en appliquant immédiatement les décisions de justice et de la libérer sans délai.

Bien cordialement,

1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi (ACAT Burundi)
2. African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS)
3. Akina Mama wa Africa (AMWA)
4. Amnesty International
5. Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)
6. Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)
7. Collectif des Avocats pour la Défense des Victimes (CAVIB)
8. Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB CPI)
9. Fédération Internationale des Droits Humains (FIDH)
10. Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)
11. Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)
12. Ligue Iteka
13. Light for All
14. L'Initiative pour les droits humains au Burundi
15. Mouvement des Femmes et des Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS)
16. Mouvement INAMAHORO, Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité
17. Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME)
18. Organisation pour la Transparence et la Gouvernance
19. Réseau des Citoyens Probes (RCP)
20. SOS TORTURE BURUNDI
21. Tournons la Page - Burundi
22. TRIAL International
23. Union Burundaise des Journalistes (UBJ)